



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 10318

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la dégradation des conditions de travail dont le personnel de La Poste, et tout particulièrement au centre de tri de Valenciennes, semble être victime. Les modifications voulues par la direction régionale dans l'organisation des horaires des agents de nuit vont amener certains d'entre eux à travailler cinq nuits consécutives par semaine, sans aucune compensation sur la durée des vacances. Cette perspective, dénoncée par le personnel, se heurte à un refus de dialogue et de négociations qui permettraient aux salariés d'exposer les craintes légitimes que fait peser cette réforme sur leur vie quotidienne et familiale. Il lui demande quelle démarche il entend entreprendre pour réclamer, auprès de la direction de La Poste, la prise en compte des inquiétudes des agents et exiger plus de vigilance quant au maintien de conditions de travail acceptables.

Texte de la réponse

Pour assurer sa mission de service public et développer ses activités dans un contexte concurrentiel, La Poste doit impérativement adapter ses structures de traitement de courrier afin de garantir un service de qualité à sa clientèle. C'est dans cet objectif que La Poste du Nord optimise le fonctionnement de ses centres de traitement du courrier. Les locaux trop exigus de l'actuel centre de Valenciennes ne permettent ni l'implantation de matériels et d'équipements adaptés aux trafics, ni l'amélioration significative des conditions de travail des personnels qui y sont affectés. C'est pourquoi il a été décidé de le relocaliser en 1999. Le professionnalisme des agents du centre actuel et leur aspiration affichée pour un centre moderne et mieux configuré ont été un élément déterminant dans le choix d'implanter le futur centre dans la circonscription de Valenciennes. D'ici à dix-huit mois, le personnel bénéficiera donc d'un cadre de travail plus vaste et modernisé. Les conditions de travail seront améliorées par une réduction sensible du tri manuel et de la pénibilité. Des équipements d'accompagnement tels que restaurant, cafétéria, ..., sont prévus. La promotion interne des agents sera favorisée par l'émergence de métiers nouveaux liés à l'utilisation de nouveaux matériels et un plan de formation enrichi et adapté les préparera à leurs fonctions dans le nouveau site. Le niveau d'emploi ne sera pas affecté par cette relocalisation. Un groupe de travail réunissant responsables et partenaires sociaux a été constitué afin d'adapter les régimes de travail à la charge du trafic. Cette concertation doit permettre que l'organisation future constitue un juste compromis entre les intérêts personnels des agents et la nécessaire sauvegarde d'un service public de haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10318

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 799

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2389